

ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2/2018 - Avril

Agenda:

- Pan Bagnat pour la préservation du Plateau Saint-Michel : 1^{er} mai de 12h à 14h Rassemblement de protestation pour obtenir la restauration du site naturel et le remplacement des oliviers et autres arbres détruits
- **Découverte du sentier botanique de Sospel** : 5 mai à partir de 15h sur place, avec Marc BOTTIN botaniste chargé de sa valorisation
- Enquête publique sur l'élargissement de la dalle des Sablettes à Menton : 22 mai au 22 juin

Rappel: Nouvelle adresse postale BP 17 – 06501 MENTON Cedex (notez bien l'expéditeur au dos)



Pan Bagnat 'tiré du sac' pour la préservation du Plateau Saint-Michel

Depuis un an, nous assistons à la dégradation volontaire et répétée des oliviers, cyprès et eucalyptus du Camping et maintenant du Plateau Saint-Michel avec une route. Le défrichement autorisé par l'Etat n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les associations environnementales agréées (ASPONA, LPO ...) Nos multiples interventions auprès de la Mairie, les alertes de nos adhérents et des riverains n'ont rien arrêté. Nous ne disposons d'aucun moyen juridique pour faire cesser ce massacre alors qu'il s'agit d'un site naturel inscrit.

Pour faire entendre notre demande de réparation et redonner au Plateau Saint-Michel son statut d'espace préservé, nous avons décidé d'organiser un rassemblement mardi 1^{er} mai de 12h à 14h. Nous dresserons l'état précis des replantations à effectuer sur la base de 2 arbres de haute tige pour 1 supprimé. Venez nombreux partager votre « Pan Bagnat pour la préservation du Plateau Saint-Michel » !

Le 22 mars dernier, Dame Nature a enfin retrouvé droit de cité à Menton.

Clôturant un litige vieux de quatre ans, le tribunal administratif a donné satisfaction à l'ASPONA en annulant la révision du PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) du Vieux Menton. Nous contestions l'absence d'étude environnementale et l'exclusion dans le cadre de l'enquête publique du principal projet, à savoir la construction d'un parking enterré au pied de la vieille ville sous le niveau de la mer.

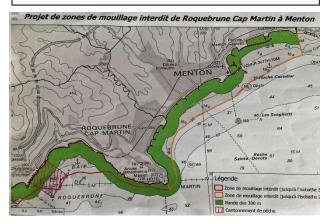
Vous avez suivi, en tant qu'adhérents, toutes les péripéties de l'affaire: notre opposition à la destruction des platanes de la Place Fontana et à sa transformation en entrée-sortie du parking, nos signalements l'été dernier suite au « verdissement » du plan d'eau des Sablettes, etc. Vous nous avez soutenus fidèlement et nous vous en remercions. Pour les adhérents plus récents, le détail de cette longue affaire est consultable sur notre site.

Une nouvelle étape s'ouvre maintenant en vue de la 3ème révision du plan de sauvegarde avec, surtout, une étude d'impact environnemental suivie par l'Autorité environnementale en région et une nouvelle enquête publique. Nous comptons pouvoir mettre en évidence les nuisances apportées par les aménagements déjà réalisés pour y remédier et vérifier la compatibilité d'autres projets avec l'ambition de préservation de la qualité environnementale et de l'unité architecturale de la vieille ville, dans sa composante médiévale. Nous continuons d'avoir besoin de vous pour défendre cette cause.

Association régie par la loi du 1-7-1901 (site Internet : www.aspona.org – contact : info@aspona.org)

A la demande du directeur de la société Bouygues Travaux publics - MC, stipulant l'impossibilité technique d'un déversement de rochers en mer, nous avons retiré l'article relatif au chantier d'extension en mer de Monaco.

NDLR



Nouvelles règles de mouillage pour les grands yachts à RCM et Menton

La commission nautique locale réunie le 19 avril par la Préfecture (pôle activités maritimes) a entériné la mise en place d'une zone permanente interdite au mouillage des navires d'une longueur supérieure ou égale à 20 m :

- en deçà de l'isobathe (profondeur) des 30 m, entre la frontière monégasque et l'extrémité sud-est du Cap Martin
- en deçà de l'isobathe (profondeur) des 20 m entre l'extrémité sud-est du Cap Martin et le Bastion. Cette nouvelle réglementation répond à l'une des mesures préconisées par le DOCOB du site Natura 2000 du Cap Martin pour protéger l'herbier de posidonie et devrait entrer en vigueur cet été. Les isobathes ont été établies au-delà de la limite inférieure de l'herbier (voir carte ci-contre).

Sous les pavés, la plage

Depuis février, la pose des poutrelles en béton et en alu sur **la plage des Sablettes** dans le prolongement des dalles en pierre et l'encerclement des palmiers dans des bacs en béton ou l'abattage de certains autres, nous interpelaient. Le 15 mars, l'ASPONA a saisi la Direction départementale du territoire et de la mer (DDTM) pour demander l'interruption des travaux en cours sur le domaine public maritime (DPM) car, au lieu des 14 000 m² prévus en juin 2015, ce sont 16 000 m² qui ont été validés par le conseil municipal fin 2016, et probablement encore davantage aujourd'hui avec l'installation d'une « plate large démontable ». Rencontrés fin mars, les services préfectoraux nous ont indiqué que la plage artificielle depuis des lustres, ne pouvait bénéficier d'une protection environnementale. Toutefois, l'autorisation d'occupation du DPM



par la Mairie doit respecter certaines procédures pour prétendre être pérennisée.

Il y aura donc du 22 mai au 22 juin une enquête publique pour vérifier si cette extension de dalle répond bien aux besoins et souhaits des habitants et des touristes. Nous nous assurerons que l'obligation de laisser libre, sans installation, 50% du linéaire et de la surface de la plage est bien respectée. Ne ratons pas cette occasion pour obtenir, 50 ans après mai 1968, de faire sauter les pavés pour retrouver la plage. FL

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous!

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex e-mail: info@aspona.org

Nom: Prénom:

Adresse:

Ville: e-mail: @

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date: Signature:

Cotisation déductible en partie de vos impôts - Un reçu vous sera envoyé sur demande

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 3 février 2018 (extraits)

L'assemblée générale ordinaire de l'ASPONA s'est tenue à Menton à l'hôtel « L'Orangeraie » (Vacanciel), 15 rue Partouneaux, à partir de 15h0.

L'AG désigne Marjorie JOUEN comme présidente de séance, et Norbert VERAN comme secrétaire de séance, qui constatent la présence de 22 personnes, dont 20 adhérents, et comptent 18 pouvoirs.

Après l'examen du rapport d'activité 2017 (voir bulletin de janvier 2018), adopté à l'unanimité, l'assemblée prend acte et approuve la nomination de Mme Nadine NIEL, élue Présidente par le CA le 4 février 2017. De ce fait, l'adresse statutaire de l'ASPONA change. Mention est faite également du changement d'adresse de correspondance : BP 17 / 06501 - MENTON Cedex.

La trésorière présente ensuite le rapport financier. Grâce à une remontée (+ 20%) du nombre des adhérents et une maitrise des dépenses courantes, la perte d'exploitation est réduite à 710 €, les frais d'avocat restant un poste de dépense important. L'AG approuve les comptes à l'unanimité.

Mme Annie DURANTE ayant démissionné pour des raisons personnelles en cours d'année, le CA se compose désormais de 9 membres.

Dans la perspective de l'année 2018, un débat s'ouvre sur divers dossiers en cours :

- Futurs jugements du Tribunal Administratif sur la révision du PSMV et la destruction de la Place Fontana ;
- Travaux au Vistaero (Vista La Cigale) à RCM : relance en vue d'une réunion publique ;
- Extension en mer de Monaco et incidences sur la zone Natura 2000 du Cap Martin et sur le trafic terrestre ;
- Mobilités douces : projet de piste cyclable de Monaco au Pont Saint-Ludovic promu par le conseil départemental, poursuite des demandes de sécurisation de la circulation piétonnière, réduction de la vitesse automobile, etc.
- Projet d'aménagement de Plage de St Roman à RCM et enquête publique à venir ;
- Qualité des eaux de baignade à surveiller sur la baie Est ;
- Projets d'aménagement et d'ouvrages de défense contre l'érosion du littoral (digue de la Baie Ouest à Menton, ré-engraissement des plages sur tout le reste de la baie)
- Camping et Plateau Saint-Michel : Mobilisation plus visible nécessaire face à la dégradation répétée du site ;
- Domaine Cernuschi-Latournerie : poursuite des échanges avec la DRAC face aux projets immobiliers
- Documents d'urbanisme : projet de PLU à Sospel, ateliers thématiques sur le PADD-SCOT de la CARF

La réunion se termine à 17 h 30.